

RÉUNION DU CONSEIL

29 MAI 2017

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-sept le vingt neuf mai , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 Mai 2017 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.

Monsieur Alain OVIDE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen) jusqu'à 18h16, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BERCES (Bois-Guillaume), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGERE (Bonsecours) à partir de 18h15, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan), M. COULOMBEL (Elbeuf) à partir de 18h16, M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DELALANDRE (Duclair), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h09, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18h13, Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h13, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h08, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf), M. GRELAUD (Bonsecours), M. GRENIER (Le Houlme), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h18, M. JAOUEN (La Londe) à partir de 18h50, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h50, M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h16, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne) à partir de 18h32, Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h25, M. MARTINE (Malaunay), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER

(Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) à partir de 18h13, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie),

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. CALLAIS, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par M. HEBERT, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) par M. LEROY à partir de 18h16, Mme BOULANGER (Canteleu) par M. LAMIRAY, Mme BOURGET (Houpeville) par M. COLASSE, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PETIT, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. CHEKHEMANI (Rouen) par M. MOURET, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par Mme GOUJON, M. DUCHESNE (Orival) par Mme BARRIS, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LEVILLAIN, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) par Mme SLIMANI à partir de 18h13, M. FOUCAUD (Oissel) à M. BARRE, Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD, Mme GAYET (Grand-Quevilly) par M. CHARTIER, M. GLARAN (Canteleu) par M. LANGLOIS, Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain) par Mme DESCHAMPS, Mme KREBILL (Canteleu) par Mme LEUMAIRE, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN, M. LAUREAU (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine) par Mme BASSELET, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) par Mme BAUD, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen) par Mme DELOIGNON, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. DARDANNE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MARUT, M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) par M. DUCABLE, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme CANU, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. JAOUEN à partir de 18h50, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. JOUENNE, Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE,

Etaient Absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), M. BEREGOVOY (Rouen), M. BURES (Rouen), M. CORMAND (Canteleu), M. DUPONT (Jumièges), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GUILLIOT (Ymare), Mme GROULT (Darnétal), M. HIS (Saint-Paër), M. MARTOT (Rouen), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET (Rouen), M. SPRIMONT (Rouen),

Développement et attractivité

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf : autorisation de signature - Fixation du montant de la redevance (DELIBERATION N° C2017_0197)**

La redevance d'occupation du Cirque-Théâtre d'Elbeuf a été fixée à 350 000 € HT par an.

Les termes de la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'EPCC Cirque-Théâtre d'Elbeuf ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements culturels - Opéra de Rouen Normandie - Versement d'une subvention pour l'année 2017 : autorisation - Convention à intervenir : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0198)**

Une subvention de 300 000 € pour l'année 2017, au titre du complément de prix et conformément aux statuts de l'EPCC, a été attribuée à l'EPCC dénommé Opéra de Rouen Normandie.

Les termes de la convention correspondante à intervenir avec l'EPCC Opéra de Rouen Normandie ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer cette convention ainsi que tout autre document nécessaire.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Equipements sportifs - Palais des Sports Kindarena - Actualisation des tarifs au 1er juillet 2017 : approbation (DELIBERATION N° C2017_0199)**

Les trois coefficients d'indexation K des tarifs du Palais de Sports Kindarena ont été arrêtés de la manière suivante :

- 1,02203145 pour les tarifs initiaux, soit + 2,20 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux,
- 1,01854475 pour les tarifs créés par délibération du 15 octobre 2012, soit + 1,85 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux,
- 1,01213786 pour les tarifs créés par délibération du 25 juin 2012, soit + 1,21 % d'augmentation par rapport aux tarifs initiaux,

Les tarifs du Palais des Sports Kindarena, applicables pour la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, ont été fixés.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Actions de développement économique - Rouen Normandie Création - Conseil d'exploitation - Désignation des membres de la CCI Seine Mer Normandie (DELIBERATION N° C2017_0200)**

Madame Catherine LONGUEMART a été désignée en qualité de membre titulaire au sein du Conseil d'exploitation de la CCI Seine-Mer Normandie.

Madame Maria DUFROY a été désignée en qualité de membre suppléante au sein du Conseil d'exploitation de la CCI Seine-Mer Normandie.

Adoptée.

*** Développement et attractivité - Solidarité - Politique de la ville- Contrat de Ville 2015/2020 - Programmation financière 2017 - Attribution de subventions - Conventions de financement : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0201)**

Les subventions suivantes, d'un montant total cumulé de 527 261 € ont été attribuées aux Communes, CCAS et Caisses des écoles concernées, de la manière suivante :

- Commune de CANTELEU à hauteur de 58 190 € soit pour les actions portées par la commune : Gestion urbaine de proximité : 10 000 € - Accès au droit - Maison de la Justice et du Droit (MJD) : 12 000 € - Equipe emploi insertion (EEI) : 25 190 € et pour l'action portée par le CCAS : Programme de réussite éducative (PRE) : 11 000 €.

- Communes de CLEON/SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF à hauteur de 33 440 € soit pour l'action portée par la commune de St-Aubin-lès-Elbeuf : Atelier emploi : 20 000 € et pour l'action portée par le CCAS d'Elbeuf : Programme de réussite éducative pluricommunal : 13 440 € (actions menées en faveur des habitants du quartier commun à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf).

- Commune de DARNETAL à hauteur de 21 670 € pour les actions portées par le CCAS de Darnétal : Ateliers santé / promotion de la santé : 11 670 € - Programme de réussite éducative : 10 000 €.

- Commune d'ELBEUF SUR SEINE à hauteur de 71 940 € soit pour l'action portée par la commune : Accès aux droits – Maison de la justice et du droit : 12 500 € et pour les actions portées par le CCAS : Programme de réussite éducative : 37 840 € - Atelier santé ville pluricommunal : 11 600 € - Chargé d'accueil de proximité des demandeurs d'emploi : 10 000 €.

- Commune de GRAND-COURONNE à hauteur de 23 980 € pour l'action portée par la commune : Coordinateur de projets d'insertion socio-professionnelle et de prévention santé.

- Commune de MAROMME à hauteur de 15 730 € pour l'action portée par le CCAS : Coordination réussite éducative (PRE).

- Commune de NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE à hauteur de 13 410 € pour l'action : Chargé d'accueil de proximité des demandeurs d'emploi.

- Commune de OISSEL à hauteur de 20 216 € pour l'action portée par le CCAS : Chargé d'accueil de proximité des demandeurs d'emploi.

- Commune de PETIT-QUEVILLY à hauteur de 32 293 € pour l'action portée par la Caisse des Ecoles : Programme de réussite éducative (PRE).

- Communes de ROUEN / BIHOREL à hauteur de 132 214 € soit pour les actions portées par le CCAS de Rouen : du programme de réussite éducative : 69 800 € - Citélab : 9 000 € et pour les actions portées par la ville de Rouen : Accès aux droits : Maison de la justice et du droit : 42 000 € - Atelier santé ville : 11 414 € de la Commune de Rouen (porteuse des actions menées sur le quartier commun à Rouen et Bihorel).

- Commune de SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY à hauteur de 80 080 € pour les actions : Accès aux droits - Maison de justice et du droit : 25 881€ - Programme de réussite éducative : 26 641 € - Conseiller en insertion professionnelle : 27 558 €.

- Communes de SOTTEVILLE/SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY à hauteur de 24 098 € pour l'action portée par la Caisse des écoles de Sotteville-lès-Rouen : Programme de réussite éducative de la Commune.

Les termes des conventions détaillant les conditions d'octroi des subventions ont été approuvés.

Monsieur le Président ou son représentant a été habilité à signer les conventions avec chaque commune, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adoptée (Abstention : 3 voix).

Urbanisme et Habitat

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Moulineaux - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (DELIBERATION N° C2017_0202)**

Le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du projet de PLU de la commune de Moulineaux a été arrêté.

Le projet d'élaboration du PLU de la commune de Moulineaux a été arrêté.

Avant approbation, le projet de PLU de la commune de Moulineaux sera soumis à enquête publique, et Monsieur le Président a été autorisé à prendre tous les actes nécessaires à cette fin.

La présente délibération accompagnée du projet de PLU de la commune de Moulineaux arrêté sera transmise aux personnes publiques associées et autres organismes devant être consultés, selon les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune d'Oissel-sur-Seine - Modification simplifiée n° 4 du Plan local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2017_0203)**

Le bilan de la concertation a été approuvé.

Le projet de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme d'Oissel-sur-Seine a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation - Bilan de la mise à disposition : approbation (DELIBERATION N° C2017_0204)**

Le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubin-lès-Elbeuf a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Etienne-du-Rouvray - Modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme - Bilan de la concertation : approbation (DELIBERATION N° C2017_0205)**

Le bilan de la concertation a été approuvé.

Le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Etienne-du-Rouvray a été approuvé.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal - Modification du Plan Local d'Urbanisme : approbation (DELIBERATION N° C2017_0206)**

Le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal a été approuvé.

Adoptée (Abstention : 3 voix).

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Aménagement du parc naturel du champ des Bruyères - Déclaration de projet justifiant de l'intérêt général de l'opération - Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Sotteville-lès-Rouen : approbation (DELIBERATION N° C2017_0207)**

Les motifs et considérations d'intérêt général du parc urbain naturel du champ des Bruyères ont été reconnus.

La déclaration de projet liée à l'opération d'aménagement a été adoptée.

La mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Sotteville-lès-Rouen qui en découle a été approuvée.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Projet de réalisation des accès définitifs au pont Flaubert - Mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Rouen et de Petit-Quevilly - Avis (DELIBERATION N° C2017_0208)**

Un avis favorable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Rouen et de Petit-Quevilly dans le cadre du projet d'aménagement des accès définitifs au pont Flaubert en rive gauche de la Seine, a été émis.

Adoptée.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme - Opérations ou actions d'aménagement et études préalables à des opérations d'aménagement : reconnaissance de l'intérêt métropolitain (DELIBERATION N° C2017_0209)**

L'intérêt métropolitain des études préalables à l'opération d'aménagement « Espace du rail Contremoulins » allant du quartier Grammont (Rouen) jusqu'aux halles Kiwi (sud de la gare de Sotteville-lès-Rouen) a été reconnu.

L'extension du périmètre des études préalables au projet « Saint-Sever Nouvelle Gare » déclarées d'intérêt métropolitain à l'îlot dit « de la CARSAT » a été prise.

Adoptée, à la majorité qualifiée des 2/3 du Conseil métropolitain.

*** Urbanisme et habitat - Urbanisme – Planification - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Réforme du contenu du PLU - Application du décret du 28 décembre 2015 (DELIBERATION N° C2017_0210)**

L'application des dispositions des articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme, dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, au contenu du PLUi en cours d'élaboration, a été décidée.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Développement des pistes cyclables- Liaison cyclable "Boulevard de l'Ouest" - Plan de financement : approbation - Demande de subvention : autorisation (DELIBERATION N° C2017_0211)**

Le plan de financement d'un aménagement de piste cyclable entre le Marché d'Intérêt National et la place de Croisset à Canteleu a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers.

L'engagement de couvrir l'éventuelle différence entre les aides escomptées et les aides qui seront effectivement obtenues afin de garantir l'exécution du projet a été pris.

Adoptée.

*** Espaces publics et mobilité - Mobilité durable - Exploitation des transports en commun- Tarifs au 1er septembre 2017 - Arrêté tarifaire : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0212)**

Les modifications tarifaires, applicables à compter du 1er septembre 2017, ont été approuvées.

La suppression de l'abonnement mensuel calendaire par tacite reconduction a été approuvée.

Les grilles tarifaires, applicables à compter du 1er septembre 2017, ont été approuvées et Monsieur le Président a été habilité à signer l'arrêté tarifaire.

Adoptée (Contre : 4 voix – Abstention : 21 voix).

Services publics aux usagers

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Fixation du tarif eau potable (part collectivité) sur la commune du Trait applicable à compter du 1er juillet 2017 - Adoption (DELIBERATION N° C2017_0213)**

Le nouveau montant de la surtaxe eau potable, applicable à compter du 1er juillet 2017, a été adopté.

Le montant de la surtaxe eau potable, adopté le 12 décembre 2016, a été supprimé.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Contrat de délégation du service eau potable passé avec la SADE - Avenant n° 8 sur le territoire des communes de Hénouville (bas), Saint-Martin-de-Boscherville et Quevillon - Adoption - Autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0214)**

Les dispositions de l'avenant n° 8 au contrat d'affermage assainissement collectif et non collectif sur le territoire des communes de Hénouville (bas), Saint-Martin-de-Boscherville et Quevillon ont été approuvées.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Avenant de scission du contrat de concession de distribution publique d'électricité à intervenir avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime et EDF : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0215)**

Les termes de l'avenant, à intervenir entre la Métropole Rouen Normandie, le SDE 76, EDF et ENEDIS, au contrat de concession pour la distribution publique d'électricité signé le 25 février 1994 entre le SDE 76 et EDF, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant de scission.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Distribution d'électricité - Convention administrative et financière de retrait de la Métropole du SDE 76 : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0216)**

Les termes de la convention administrative et financière de retrait de la Métropole du SDE 76 ont été approuvés.

Monsieur le Président a été habilité à signer la convention à intervenir avec le SDE 76.

Monsieur le Président a reçu délégation pour la signature de tous les actes à intervenir dans le cadre de l'application de cette convention.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Gestion des déchets - Commission de Suivi de Sites (CSS) de la zone industrielle ouest de l'agglomération rouennaise : désignation de représentants (DELIBERATION N° C2017_0217)**

Madame Christine RAMBAUD a été désignée en qualité de membre titulaire de la Métropole Rouen Normandie au sein de la Commission de Suivi des Sites.

Monsieur Cyrille MOREAU a été désigné en qualité de membre suppléant de la Métropole Rouen Normandie au sein de la Commission de Suivi des Sites.

Adoptée.

*** Services publics aux usagers - Réseaux de chaleur et de froid urbains - Contrat de concession du chauffage urbain de Petit-Quevilly - Avenant n° 13 à intervenir avec ENGIE COFELY : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0218)**

Les termes de l'avenant n° 13 au contrat concession pour l'exploitation, la rénovation, le développement et le financement du réseau de chaleur de Petit-Quevilly, conclu le 9 juin 1993, ont été approuvés.

Monsieur le Président a été autorisé à signer ledit avenant.

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Ressources et moyens - Finances - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Mise en réserve de taux de CFE au titre de l'année 2017 (DELIBERATION N° C2017_0219)**

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, mis en réserve pour 2017, a été fixé à 0,29 %.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Marché d'Intérêt National - Modernisation de la logistique de livraison - Garantie d'emprunt : autorisation (DELIBERATION N° C2017_0220)**

Il a été décidé d'apporter une garantie, à hauteur de 50 %, de la Métropole à la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen, pour le remboursement d'un emprunt de 500 000 €, que la société a négocié auprès du Crédit Coopératif.

La Métropole Rouen Normandie a été autorisée, au cas où, pour quelque motif que ce soit, la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer, à hauteur de 50 %, le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement d'une ressource suffisante.

L'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer, en cas de besoin, une ressource suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt, à hauteur de 50 %, a été pris.

Monsieur le Président a été habilité à signer le contrat de prêt passé entre le Crédit Coopératif et la Société pour la Construction et l'Exploitation du Marché d'Intérêt National de Rouen.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Finances - Avenant n°1 au pacte métropolitain d'innovation " Réinventons la Seine " : autorisation de signature (DELIBERATION N° C2017_0221)**

L'avenant n° 1 au pacte métropolitain d'innovation « Réinventer la Seine » a été approuvé.

Monsieur le Président a été habilité à signer ledit avenant et à signer les conventions financières à intervenir et tout document nécessaire à l'attribution des subventions, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Adoptée.

*** Ressources et moyens - Ressources humaines - Modification du tableau des emplois de la Métropole Rouen Normandie au 1er juin 2017 : approbation (DELIBERATION N° C2017_0222)**

La répartition des emplois permanents de la Métropole Rouen Normandie (situation arrêtée au 01.05.2017) a été approuvée.

Adoptée.

Comptes-rendus des décisions

*** Comptes-rendus des décisions - Compte-rendu des décisions du Président (DELIBERATION N° C2017_0223)**

Adoptée.

*** Comptes-rendus des décisions - Bureau - Compte-rendu des décisions du Bureau du
20 mars 2017 (DELIBERATION N° C2017_0224)**

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.